



Appel à projets SIRIC CARPEM 2025

Émergence et Innovation

❖ AAP 2025 – PE : Candidature

Le SIRIC CARPEM lance son appel projets Emergence et Innovation 2025.

Cet appel à projets vise à soutenir le test et l'intégration de technologies émergentes qui ne sont actuellement pas disponibles dans le périmètre du CARPEM. L'objectif est de favoriser leur déploiement, intégration et diffusion au sein de notre consortium afin d'enrichir l'offre technologique du CARPEM. Les projets devront permettre la réalisation d'études de faisabilité (proof-of-concept) pour tester, valider ces technologies émergentes, et renforcer la dynamique d'innovation partagée. Le montant alloué à chaque projet sera déterminé par le comité de pilotage.

Les projets devront concerner des technologies innovantes qui intéressent au moins 2 équipes de recherche : chaque équipe pourra soumettre son projet.

Les projets pourront être développés au sein d'une équipe de recherche, sur une plateforme locale du CARPEM, ou via une collaboration externalisée. Si les études de faisabilité démontrent la pertinence et l'intérêt de la technologie, le SIRIC CARPEM s'engage à mettre en place les actions nécessaires pour en assurer la diffusion et l'accessibilité à l'ensemble du consortium

❖ Dossier de candidature

Le dossier de candidature (3 pages maximum) devra être complété à partir de la trame « dossier de candidature – AAP2025 », accompagné des CV des PI en un seul document assemblé au format .pdf (de moins de 3 Mo). Le document devra préciser le programme du SIRIC dans lequel s'inscrit le projet. Le caractère émergent ou innovant de la technologie proposée devra être clairement décrit, en lien avec le projet scientifique soutenu par cette innovation. Un plan de travail détaillant les principales étapes, les échéances et les livrables attendus devra être présenté, accompagné d'un budget prévisionnel cohérent. Le dossier devra également comporter un résumé grand public. Dans le cas de projets impliquant des échantillons biologiques humains, les pièces réglementaires nécessaires devront obligatoirement être fournies en annexe.

Date limite de soumission : 7 novembre 2025 à 23h59

Envoi des dossiers à contact@carpem.fr

❖ Informations complémentaires

Critères de sélection : les projets seront évalués en fonction de leur caractère émergent et novateur, de leur adéquation avec les thématiques du CARPEM. Une attention sera portée sur la faisabilité, tant scientifique que budgétaire, ainsi que sur la clarté et la précision du plan de travail proposé. Enfin, la qualité du résumé grand public constituera un critère important, en particulier sa capacité à mettre en valeur les retombées attendues pour les patients. - **Le financement de personnel et d'équipement n'est pas autorisé**

Durée du financement : 1an non renouvelable.

Évaluation des candidatures : Réponse en décembre 2025

Contact: Sandrine PHAM sandrine.pham@carpem.fr

Rappel : Dossier à envoyer par courriel à contact@carpem.fr en un seul document assemblé au format .pdf (de moins de 3 Mo) avant le 7 novembre 2025 à 23h59.